

# Vivre à Arbin

## Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°197.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 janvier 2026 à 19h30. 8 conseillers étaient présents. Mmes Dupuis et Jeanneret avaient donné pouvoir à MM. Domenget et Calligaro. Mme Péjoan et M. Nardelli étaient absents. A noter l'absence de la secrétaire de Mairie. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24/11/2025 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*

**1-Motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'énergie » au sein du bloc communal** : l'explication n'était pas facile à comprendre. J'ai retenu un désaccord entre l'Etat et le Département sur ce sujet. Plus précisément cette compétence est définie par une loi qui date du 15/06/1906. L'Etat souhaiterait que le Département devienne « chef de file » ce qui pourrait avoir des incidences négatives sur les investissements réalisés par les opérateurs locaux. La question est en discussion à l'Assemblée Nationale. Le Département souhaite que cette compétence demeure au sein du bloc communal et demande aux Communes de délibérer dans ce sens. Accord à l'unanimité.

**2-Budget Général/Budget Eau-Ouverture des crédits d'investissements 2026** : comme chaque année, dans l'attente du vote du budget, il y a lieu d'ouvrir les lignes budgétaires permettant de réaliser les éventuels investissements nécessaires au bon fonctionnement de la Commune. Les montants devant rester dans la limite de 25% du budget de l'exercice précédent. Accord à l'unanimité. Désolé, Albinus, je te fais grâce des montants, les chiffres annoncés n'étaient pas très audibles.

**3-Elections Municipales 2026-Mise à disposition gratuite des salles** : comme à chaque élection, le Maire propose de mettre gratuitement à disposition des candidats les salles de la Commune. Accord à l'unanimité

**4-Autorisation donnée au Maire pour représenter la Commune, choix d'un Avocat dans la notification de l'ordonnance n° 2403301** : Le Maire indique que 3 administrés ont déposé un recours contre le permis de construire qu'il a délivré à 2B Habitat sur le terrain des consorts Perrin. Il indique que l'Avocate de la Commune est introuvable, ne répond ni aux courriers ni au téléphone ! Perdue de vue ? Oups ! Bizarrement il indique qu'il en reparlera dans les infos diverses, et propose de prendre le Cabinet Racine pour défendre la Commune. Accord à l'unanimité.

**Questions et informations diverses** : Le Maire indique que les 2 véhicules commandés seront livrés ce vendredi 30 (un camion plateau et un fourgon) en remplacement des anciens qui ont 20 et 23 ans et ne passeraient plus au contrôle technique. Il invite les Conseillers disponibles à venir à cette

réception et pourquoi pas déjeuner ensemble ensuite. Albinus, aucune information sur le montant de cet investissement...

Retour sur le point précédent : Les plaignants, dont ce n'est même pas la peine de donner les noms... ont été déboutés le 02/12/2025. « Vont-ils faire appel ? Il faut s'y préparer ! » Les propos du Maire à leur rencontre sont plutôt acides (je te laisse juger) : « Ce sont toujours les mêmes, ils sont contre tout, comment accueillir de nouveaux habitants si on ne construit pas, pas possible de remplir l'école ! Il faut arrêter, les dépens ne sont pas assez élevés etc... »

Albinus, dis-moi que je rêve ! Des citoyens de la Commune n'auraient donc pas le droit de défendre leurs intérêts ? Démocratie à deux vitesses. En 25 ans qui a multiplié les contentieux et désaccords ? Triste non ? Le Maire se plaint du manque de construction de logements dans la Commune pour accueillir de nouveaux habitants et ainsi faire vivre l'école. A qui la faute ? Qui a abandonné en « rase campagne » le projet de la ZAC du Bourg ? 60 à 90 logements étaient prévus selon les projets, dont un porté par son opposition majoritaire qui n'a pas été soumis à l'approbation du Conseil en 09/2005. Albinus, je te rappelle que la ZAC a été initialisée en 1995, qu'elle a été approuvée en Conseil en juillet 2002. Je te passe les dépenses, les péripéties et les promesses, mais la dernière fois que le sujet a été abordé, c'est dans le bulletin municipal de juin 2010. Et puis le trou noir, plus rien, à la poubelle ! C'était sans doute la faute des « AUTRES ».

Dernier sujet abordé : la cantine de l'école. S'en suit une discussion animée, chacun donnant son avis sur le sondage qui a été effectué par l'Association des Parents d'Élèves auprès des parents utilisateurs du service. « On sait qui est à l'initiative, toujours les mêmes... » Y aurait-il de l'eau dans le gaz ? Ce n'est pas clair etc. 1/3 de mécontents sur la composition des menus et la qualité. Donc 2/3 de satisfaits ? Élémentaire non ? Le Maire a évoqué le sujet avec le prestataire, il recommande la prudence dans les décisions car rares sont ceux qui proposent des liaisons chaudes et précise que ce ne sera plus lui qui décidera (tiens, tiens ?). Conclusion d'un Conseiller : mieux, avec du bio, pourquoi pas mais plus cher. Enfin, le Maire met en garde sur notre souplesse actuelle dans les inscriptions (jusqu'au matin)...

La séance est levée à 20h20.

Et pour terminer Albinus, que penser de cette cérémonie des vœux surréaliste ? Après une attente interminable pour la prise de parole du Maire afin d'évoquer le bilan de l'année 2025 et les projets de 2026, le public a eu droit à une simple déclaration du genre : « Bonne année ; meilleures vœux à tous ». La majorité de ceux qui étaient là ne venaient-ils pas que pour les agapes ? Ce mépris est resté en travers de la gorge de plusieurs ! Et dire que depuis 25 ans on nous avait promis la transparence, la vérité : « On ne vous cachera rien »... N'est-ce pas incompréhensible que le Capitaine quitte le navire sans adouber celle ou celui qui va prendre sa place ? D'autant qu'il ne peut pas ignorer qu'un de ses adjoints est en phase de recrutement. A suivre...

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Février 2026